



Rapport sur le respect des
**droits de
propriété intellectuelle**
dans le marché intérieur de l'UE:
résultats des saisies dans les États membres de l'UE, 2019

Décembre 2020

SYNTHÈSE

RAPPORT SUR LE RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'UE: RÉSULTATS DES SAISIES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE, 2019

En septembre 2019, l'EUIPO a publié le «*rapport 2013-2017 sur le respect des droits de propriété intellectuelle de l'UE: résultats aux frontières de l'UE et dans les États membres*», qui contient une analyse des saisies aussi bien aux frontières de l'UE (signalées par la DG TAXUD) qu'au sein du marché intérieur de l'UE, et qui fournit des informations sur les tendances en la matière au cours de cette période.

À la suite de ce rapport, l'EUIPO publie désormais le présent «*rapport sur le respect des droits de propriété intellectuelle dans le marché intérieur de l'UE: résultats des saisies dans les États membres de l'UE, 2019*», élaboré à partir de l'analyse des données relatives aux saisies sur les marchés nationaux notifiées par les autorités répressives de 25 États membres dans l'IP Enforcement Portal ⁽¹⁾ en 2019. Ce rapport vise à fournir des informations utiles pour étayer l'analyse des atteintes aux DPI dans l'UE et la mise en place, par les autorités répressives compétentes, de contre-mesures appropriées, les chiffres permettant de mieux comprendre la portée et l'étendue du problème. À plus grande échelle, il devrait fournir des données aux décideurs politiques de l'UE afin de leur permettre d'élaborer une base de données probantes pour établir des priorités et des politiques.

L'absence de données complètes sur les saisies réalisées sur certains marchés nationaux au cours de cette période était due à différentes raisons. Dans certains cas, aucune autorité répressive des États membres n'avait partagé ses données avec la communauté de l'IP Enforcement Portal, tandis que d'autres autorités n'avaient pas fourni d'ensembles complets de données. La disponibilité limitée des données sur les saisies dans le marché intérieur de l'UE, qui, dans certains cas, est exceptionnelle en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19 et du confinement qui en a résulté dans de nombreuses régions de l'UE, peut influencer partiellement les résultats obtenus.

- D'après les chiffres communiqués par les autorités policières et douanières et les autorités de surveillance du marché dans le marché intérieur de l'UE, le nombre annuel d'articles portant atteinte aux DPI signalés comme saisis en 2019 (40 millions) a diminué par rapport à 2018 (70 millions). Comme mentionné précédemment, les chiffres communiqués ont été conditionnés par le scénario de confinement lié à la pandémie, qui a empêché l'approvisionnement de données par un certain nombre d'autorités, mais seulement partiellement: selon les estimations, ces lacunes conjoncturelles dans la transmission des données représentent quelque 5 millions d'articles non signalés sur la diminution totale de 30 millions d'articles.
- Malgré la baisse importante du nombre d'articles saisis, la valeur estimée des articles déclarés saisis dans le marché intérieur de l'UE est restée pratiquement inchangée en 2019 (1,8 milliard d'EUR) par rapport à 2018. Il y a deux raisons à cette contradiction apparente: l'évolution de la composition du «panier» des produits saisis, passant de produits moins chers en 2018 à des produits plus onéreux en 2019 (p. ex. davantage d'*Accessoires vestimentaires* et moins de *Jouets* en 2019), et l'augmentation de la valeur unitaire estimée de ces produits. La première raison a contribué pour deux tiers à la neutralisation de la baisse de la valeur estimée à laquelle on aurait normalement pu s'attendre.
- Aussi bien pour le nombre d'articles que pour la valeur estimée, les cinq États membres en tête représentaient environ 92 à 96 % des saisies totales dans le marché intérieur de l'UE en 2019. Pour ces deux critères de comptabilisation, l'Italie occupait clairement la première position, avec plus de 66 % des saisies aussi bien au niveau du nombre d'articles que de la valeur estimée. L'Espagne, la France et la Grèce figuraient aux cinq premières places pour les saisies sur les marchés nationaux de l'UE au regard du nombre d'articles et de la valeur estimée.

¹ Les dossiers sur les saisies dans le marché intérieur de l'UE ne sont pas disponibles auprès des autorités répressives autrichiennes, suédoises et allemandes, la première en raison de la nature de sa réglementation nationale, la deuxième du fait qu'il n'existe actuellement pas de statistiques sur les saisies nationales menées en Suède, et la troisième car elle n'a pas encore rejoint le réseau de transmission de données.

- Parmi les quatre principales sous-catégories de produits identifiées, les *Accessoires vestimentaires* étaient en tête, aussi bien en termes de nombre d'articles signalés comme saisis dans l'UE qu'en termes de leur valeur estimée. La sous-catégorie *Vêtements* figurait également parmi les quatre types d'articles les plus saisis dans le marché intérieur de l'UE en 2019 pour les deux critères de comptabilisation.
- Les marques représentaient le droit de PI le plus enfreint lors des saisies dans le marché intérieur de l'UE (pour plus de 96 % des articles saisis, une marque faisait l'objet d'une contrefaçon). D'autres droits enfreints, tels que les dessins ou modèles (pour environ 11,5 % des articles saisis, ce type de droit de PI faisait l'objet d'une atteinte) et, dans une moindre mesure, les brevets et droits d'auteur, jouaient un rôle dans le marché intérieur de l'UE.

